



RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES FINANCES

**Préparation Régionale aux Urgences et d'Accès
à une Reprise Inclusive (REPAIR)**

Programme Multi-phases - Phase 3

P513341

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES
PRENANTES (PMPP)**

Mai 2026

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Les abréviations suivantes sont utilisées dans le présent document.

Abréviation	Signification
AFD	Agence Française de Développement
ARC Ltd	African Risk Capacity Limited
BAD	Banque Africaine de Développement
CSPP	Cellule de Suivi des Projets et Programmes du Ministère des Finances
E&S	Environnemental et Social
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
ESF	Cadre Environnemental et Social
FMI	Fonds Monétaire International
FPM	Fonds pour la Microfinance
FRC	Financement du Risque de Catastrophe
GSFF	Global Shield Financing Facility
IDA	Association Internationale de Développement
IPF	Investment Project Financing
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MCP	Mobilisation de Capitaux Privés
MdF	Ministère des Finances
MPA	Programme Multi-phases (Multi-Phase Programmatic Approach)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PA	Parties Affectées
PME / MPMEs	Petites et Moyennes Entreprises / Micro, Petites et Moyennes Entreprises
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNDA	Programme National de Développement de l'Agriculture
PDO	Objectif de Développement du Projet
RDC	République Démocratique du Congo
RCRF	Regional Climate Risk Fund
REPAIR	Programme Régional de Préparation aux Urgences et d'Accès à une Reprise Inclusive
USAID	United States Agency for International Development

1. Introduction/Description du projet

Le programme REPAIR MPA a été approuvé par la Banque mondiale le 31 juillet 2024 pour une enveloppe totale maximale de 926 millions de dollars américains, avec pour objectif de Développement du Projet (PDO) de renforcer la préparation financière et opérationnelle des pays d'Afrique australe et orientale afin de répondre rapidement aux chocs climatiques et autres. Huit pays participent au Programme : les Comores, Madagascar et le Mozambique depuis la Phase 1 en juillet 2024 (P181014) et l'Angola, le Burundi, Malawi, les Seychelles et la Zambie depuis la phase 2 approuvée en juillet 2025 (P509319). La Phase 3 est maintenant en préparation avec la République Démocratique du Congo (RDC).

Composantes du projet

Composante 1 : le MPA a créé et capitalisé un Fonds Régional de Risques Climatiques (*Regional Climate Risk Fund*) afin de permettre aux pays d'accéder à un financement préétabli à un coût attractif en prévision des chocs climatiques et autres. Le Fonds est géré par une institution financière régionale expérimentée et comporte trois niveaux différents : (i) des réserves pour les chocs modérés et fréquents ; (ii) un financement contingent pour les chocs graves et moins fréquents ; et (iii) une assurance paramétrique pour les événements catastrophiques mais rares, placée sur les marchés internationaux. La gestion régionale du fonds garantit une gouvernance solide pour mobiliser des fonds publics et privés supplémentaires pour les pays participants. Elle assure un meilleur rendement du capital grâce à la mobilisation de l'expertise en gestion des réserves par l'organisme régional de mise en œuvre. Enfin, il permet de réaliser des économies en regroupant les pays pour approcher les marchés financiers. Les pays choisiront comment allouer leur enveloppe AID/BIRD dans les différentes couches en fonction de leurs besoins et sauront avant un choc éligible combien de financement est disponible. Alors que les instruments sont placés pour un groupe de pays, les pays conservent l'accès à leur propre financement indépendamment des chocs dans d'autres pays. Le RCRF augmentera au fil du temps avec les rendements des réserves, les fonds supplémentaires des donateurs devant être mobilisés par l'exécutant régional.

L'instrument de prêt proposé est un IPF, avec une composante de financement contingent pour la couche intermédiaire. La valeur-ajoutée de cet instrument repose sur : (i) la mobilisation de capitaux privés (MCP) pour l'assurance ; (ii) l'accent mis sur les bénéficiaires finaux en préparant les canaux de distribution nationaux à recevoir rapidement le financement préétabli ; (iii) la pérennité du Fonds qui regroupe les pays et mobilise des financements de résilience à grande échelle, réduisant ainsi les coûts pour les pays participants ; (iv) la coordination avec d'autres partenaires (par exemple, la Banque africaine de développement (BAD) ou le Fonds monétaire international (FMI)) pour optimiser l'utilisation des financements de résilience pour les pays ; et (v) un programme d'apprentissage solide sur le financement des risques de catastrophe et la planification d'urgence. Le financement contingent soutient les réserves et est disponible pour décaissement une fois que les réserves sont épuisées d'au moins 50 % par rapport à leur niveau initial. Les pays ont alloué leur enveloppe IDA/BIRD au financement d'urgence en fonction de leurs besoins et de leur capacité d'absorption de liquidités immédiates provenant des réserves.

Composante 2 : L'assistance technique soutient l'opérationnalisation du RCRF et la préparation opérationnelle des canaux de distribution nationaux afin de garantir des flux de fonds rapides en cas de choc. Cette composante est financée par une subvention de 26 millions de dollars US du Global Shield Financing Facility (GSFF) et est mise en œuvre par ARC Ltd. Les dépenses éligibles sont les coûts de démarrage du RCRF, les services de consultants pour concevoir et mettre en place les instruments

financiers et le cofinancement pour améliorer l'accessibilité financière pour les pays, les coûts de personnel et d'exploitation, le renforcement des capacités des pays pour consolider les canaux de distribution nationaux, l'amélioration de la gestion par les ministères des finances des passifs éventuels liés aux catastrophes et la planification d'urgence (plans d'urgence et exercices d'incendie). Les canaux de distribution éligibles seront sélectionnés par les ministères des Finances et l'ARC Ltd après un processus de diligence raisonnable visant à évaluer leur capacité à se conformer aux normes de la Banque mondiale en matière de normes environnementales, sociales et fiduciaires. Les agences de mise en œuvre des projets de la Banque mondiale sont considérées comme éligibles.

2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global de ce PMPP est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes par le Ministère des Finances (Mdf), incluant la publication d'informations et la tenue de consultations tout le long du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent signaler des préoccupations, formuler des commentaires ou déposer des doléances sur les activités du projet ou de toute autre activité liée à ce dernier.

Ce PMPP s'appliquera à toutes les activités du rôle du Mdf dans le Programme de REPAIR en RDC. Il vise à faciliter la mobilisation des parties prenantes au long du cycle de vie du Programme et à travers ses différentes composantes.

Les objectifs de ce PMPP sont les suivants :

- Identifier les parties prenantes du Programme, y compris (le cas échéant) les membres des groupes vulnérables, leurs priorités et leurs préoccupations.
- Identifier des stratégies de partage de l'information et de communication avec les parties prenantes ainsi que des consultations significatives et accessibles le long du Programme.
- Préciser les procédures et les méthodes de consultation des parties prenantes, la documentation des procédures et les stratégies de retour d'information.
- Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes effectif, transparent et réactif pour le Programme.
- Concevoir une stratégie pour une participation fructueuse et inclusive des parties prenantes au suivi de l'impact des projets, à la documentation, à la communication et à la diffusion des résultats entre les différentes parties prenantes.

3. Identification et analyse des parties prenantes

3.1 Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour la participation des parties prenantes :

- *Ouverture et continuité* : Des consultations avec les parties prenantes du projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, libre de toute manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- *Participation éclairée et retour d'information* : Des informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées parmi elles dans un format approprié ; des possibilités sont prévues pour communiquer les commentaires des parties prenantes, et pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
 - *Inclusion et sensibilité* : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La

sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui sous-tend le choix des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des avantages du projet, en particulier **les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles de divers groupes ethniques.**

3.2. Parties affectées et autres parties intéressées

Dans son sens le plus large, les parties affectées (PA) du projet régional REPAIR comprendront les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être soumises à des impacts directs en tant que bénéficiaires finaux des fonds fournis aux ministères et agences sectoriels et à d'autres canaux de distribution aux niveaux national et local. Les besoins d'information et les préoccupations de ces parties prenantes sont susceptibles d'être liés aux activités de réponse à la crise sur le terrain, et seront donc gérés au niveau des partenaires de distribution locaux, chacun d'entre eux étant censé disposer de son propre PMPP ou équivalent.

Toutefois, au niveau du MdF, les parties prenantes seront principalement des institutions, notamment :

- Comité de pilotage interministériel composé de hauts responsables gouvernementaux qui conseillent le MdF sur l'allocation des fonds pour chaque urgence ou catastrophe climatique et qui ont contribué à l'élaboration du Diagnostic sur le Financement du Risque de Catastrophe, publié par la Banque Mondiale en 2026
- Ministères sectoriels nationaux :
 - Ministère des Finances
 - Ministère du Budget
 - Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire
 - Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
 - Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières
 - Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale
 - Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavements
 - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
 - Ministère de la Santé et Prévoyance Sociale
- Les Agences qui ont traditionnellement participé aux efforts de redressement après des chocs climatiques ou d'autres catastrophes, notamment : la Caisse Nationale de Solidarité et de Gestion des Catastrophes, agence METTELSAT, Autorité de Contrôle et de Régulation des Assurances (ARCA).
- Bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, dont la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), l'USAID, l'Agence Française de Développement (AFD), etc. et les agences des Nations Unies. Certains d'entre eux soutiennent aussi des activités de redressement après une catastrophe et de gestion des risques climatiques
- Des projets spécifiques et leurs unités de gestion des projets qui peuvent devenir des canaux de distribution pour le projet,
- ONG nationales ou internationales intervenant dans le pays dans le cadre d'activités de secours en cas de catastrophe et de réponse aux crises pour faire face aux chocs climatiques et aux catastrophes locales ou nationales.

Il convient de noter que les Parties Affectées peuvent bénéficier ou pâtir (ou les deux) d'un projet.

Les autres parties intéressées sont des individus, des groupes ou des entités qui peuvent ne pas subir d'effets directs des opérations du Programme REPAIR, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant affectés par le programme et/ou qui pourraient affecter le programme et le processus de mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Il s'agit par exemple d'ONG ou de groupes de la société civile aux niveaux local et national, de propriétaires d'entreprises et de prestataires de services dans des régions connues pour être régulièrement confrontées à des chocs climatiques, ainsi que des médias nationaux et internationaux couvrant la RDC.

3.3. Individus ou groupes défavorisés/vulnérables

Les personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables sont ceux qui peuvent être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par un projet par rapport aux autres groupes en raison de leur vulnérabilité, et qui peuvent nécessiter des efforts particuliers de mobilisation pour assurer leur représentation égale dans les processus de consultation et de prise de décision associés au projet.

Dans le cadre du projet REPAIR, les groupes et individus vulnérables ou défavorisés susceptibles d'être des bénéficiaires finaux des fonds REPAIR peuvent inclure, sans s'y limiter, les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs aidants, les ménages dirigés par des femmes, les minorités sexuelles et de genre, les chômeurs et d'autres groupes ou individus défavorisés ou historiquement marginalisés.

Étant donné que les interactions entre le MdF et ARC Ltd dans le cadre du Programme se feront principalement avec les ministères et organismes chargés de la mise en œuvre des projets de la Banque mondiale et d'autres parties prenantes institutionnelles, aucun groupe défavorisé ou vulnérable ne devrait être directement associé par le MdF. Ces engagements seront entrepris au niveau des canaux de distribution en vertu de leurs PMPP existants.

Étant donné que les parties prenantes, en particulier les acteurs institutionnels, sont susceptibles de changer au cours du Programme, la liste des parties prenantes sera révisée et mise à jour au fur et à mesure pour inclure de nouveaux acteurs et des informations complémentaires.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

4.1. Résumé de la mobilisation des parties prenantes réalisée lors de la préparation du projet

Les partenaires de développement et les principaux ministères et organismes publics en RDC ont été consultés tout au long de la préparation du projet, afin d'assurer une participation et une coordination effectives des parties prenantes, notamment :

- 1) Dans le cadre du travail technique entre le Ministère des Finances et la Banque Mondiale pour préparer le Diagnostic de Financement du Risque de Catastrophe en RDC comme un préalable à REPAIR.
- 2) Dans le cadre de la préparation du programme et des deux Assemblées Annuelles Régionales des pays participant ou préparant le programme REPAIR en 2025 et 2026
- 3) Dans le cadre de l'évaluation des canaux de distribution et de la préparation de contrats de performance entre le MdF et les entités de la réponse aux catastrophes, incluant des acteurs nationaux et des ONGs.

- ✓ **Depuis septembre 2024, la Banque mondiale et la RDC ont collaboré au sein d'un Groupe Technique à l'élaboration d'un Diagnostic pays de Financement du Risque de Catastrophe, publié en janvier 2026 et à la préparation du programme REPAIR auquel la RDC souhaiterait**

se joindre d'ici juillet 2026. Ce Groupe, dont la coordination est assurée par le Ministère des Finances, comprend les acteurs publics nationaux clefs de la réponse aux catastrophes :

- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières
- Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavements
- Ministère du Budget
- Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale
- Ministère de la Santé et Prévoyance Sociale
- Caisse Nationale de Solidarité et de Gestion des Catastrophes
- METTELSAT
- ARCA.

Durant la préparation du projet REPAIR, ce Comité s'est réuni à diverses reprises à distance et en présentiel à Kinshasa.

Ce Groupe Technique a conduit une analyse des risques climatiques, populations vulnérables aux chocs et instruments financiers pertinents pour y faire face suivant une démarche participative dont les résultats ont été présentés à la publication du Diagnostic de Financement des Risques de Catastrophe en RDC. Le Dialogue entre les experts techniques en matière d'urgence et financières a constitué un élément central de la préparation du Diagnostic et de REPAIR afin d'élaborer les outils le plus adaptés aux besoins du pays en amont des chocs. Les ateliers ont couvert les fondamentaux du financement du risque de catastrophes, la stratification des risques, les instruments financiers existants et ceux proposés par REPAIR. Les membres du groupe technique ont mené des discussions détaillées sur l'établissement de profils de risque, faisant ainsi le constat de l'importance de disposer des données historiques pour mieux comprendre les risques et évaluer leurs conséquences financières. Les exercices sur les risques à couvrir en priorité, la stratification des risques et le calibrage des instruments REPAIR ont mis en lumière l'importance de combiner les instruments financiers pour faire face à la diversité des natures, ampleurs et fréquences de risque.

- **Un lancement officiel du Diagnostic s'est tenu à Kinshasa le 30 avril 2026, sous le haut patronage du Ministre des Finances, avec plus de 100 participants dont les autorités congolaises et une couverture médiatique nationale.** Cette cérémonie a permis aux parties prenantes d'échanger sur les conclusions et recommandations du Diagnostic.
- Sur la base du Diagnostic, les acteurs publics congolais ont délibéré sur des risques à couvrir en priorité dans le cadre de REPAIR et sur le calibrage de l'enveloppe IDA entre les différents instruments. Le choix final de l'allocation des fonds entre instruments a résulté d'un travail collégial.
- **En mars 2025 et 2026, à Johannesburg en Afrique du Sud, deux assemblées régionales REPAIR se sont tenues en présence des délégations d'une dizaine de pays participants ou souhaitant participer** (Angola, Burundi, Comores, Madagascar, Lesotho, Malawi, RDC, Mozambique, Seychelles, Zambie), avec ARC Ltd et des partenaires de développement. Ces Assemblées ont permis aux quatre pays ayant déjà activé REPAIR face à des urgences (Comores, Madagascar, Malawi, Mozambique) de partager les principaux enseignements tirés de leurs expériences avec REPAIR. Une série de formations participatives et d'échanges de connaissances ont été organisés sur le financement des risques de catastrophe, le Cadre de Gouvernance de REPAIR et les normes environnementales et sociales. Les pays participants ont discuté de l'orientation de la stratégie de gestion des investissements de la réserve applicable aux réserves communes des pays, présentée par ARC Ltd.

- **Suite à l'Assemblée régionale de mars 2025, la République Démocratique du Congo a notamment décidé d'accélérer la préparation de REPAIR et de nommer un Groupe Technique en charge de la préparation**
- **A l'issue de l'Assemblée régionale de 2026, la Délégation de la RDC a notamment pris deux décisions majeures grâce à une Délégation de haut niveau attestant de la forte appropriation par la RDC du Programme, incluant notamment : le Coordonnateur Adjoint de la CSPP, un Expert du cabinet du Ministre des Finances, un Expert de l'ARCA et le Directeur Général de la Direction Générale de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur. Les deux décisions-clé prises qui ont contribué à la conception du Programme sont : i) la mise en place d'un compte séquestre pour s'assurer du transfert rapide des fonds vers les canaux de distribution et ii) la signature des contrats de performance comme préalable aux négociations. Ce compte permettra ainsi d'accélérer significativement l'acheminement des fonds d'urgence vers les canaux de distribution. En outre, la conclusion préalable des contrats de performance avec les canaux de distribution permettra au Gouvernement congolais d'utiliser rapidement les fonds REPAIR dès l'entrée en vigueur du projet.**
- **En 2025 et 2026, le Gouvernement a assuré une préparation collaborative du programme REPAIR en procédant à des consultations régulières avec les acteurs de la réponse d'urgence, nationales, internationales et ONGs, afin d'identifier les partenaires adéquats et d'avancer dans la conclusion de contrats de performance liant le Ministère des Finances aux canaux de distribution sélectionnés.** Le tableau ci-dessous synthétise les principales étapes des consultations, institutions impliquées et décisions-clé ;

Dates	Institutions impliquées	Conclusions principales
16-18 juin 2025	<ul style="list-style-type: none"> • ARCA, Directeur Général Adjoint • FMI, Représentant Pays • Ministère des Finances, Conseiller Finance Climatique et Suivi Budgétaire • Ministère des Finances, Conseiller Assurance • Ministère des Finances, Economiste Principal • Ministère des Finances, Coordonnateur Adjoint de la CSPP • Ministère des Finances, Chargé d'Etudes Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Assistant Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Chargé de suivi des réformes liées au Climat (CTR) • Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire • Ministère de l'intérieur, Directeur Chef de services de la Protection Civile • Ministère de l'environnement et développement durable, Conseiller en charge de Gestion de projets et Développement Durable • Ministère du Budget, Attaché d'administration de 1ère classe au Budget • Ministère du Transport, voies de communication et désenclavement, Conseiller financier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Affirmation de l'intérêt de la RDC au Programme REPAIR par le Gouvernement ➤ Accord sur les principes de coordination institutionnelle entre le MdF, ARC Ltd et la Banque mondiale ➤ Echanges au sein du Groupe Technique (Taskforce) sur les premières conclusions du Diagnostic sur le Financement des Risques de Catastrophes. ➤ Planification des échanges avec les canaux de distribution et du mode d'évaluation. ➤ Début des travaux de l'identification des priorités de couverture pour une assurance paramétrique dans le cadre de REPAIR. ➤ Clarification des complémentarités entre

	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, Cellule Changement Climatique • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Sous-Directeur • Ministère de l'intérieur, sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, Conseiller • Ministère d'Aménagement du Territoire, Expert du Ministère • Caisse de Solidarité Nationale et de Gestion Humanitaire des catastrophes, Directeur de la Coordination des Antennes Provinciales • Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire • Ministère de l'Urbanisme et Habitat, Directeur de Cabinet • Ministère des Finances, Direction des Etudes et Planification, Directeur Chef de service • Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général • Ministère du Budget, Directeur à la direction générale des politiques et programmation • Ministère du Budget, Direction Générale des Politiques et Programmation, Chef de bureau • Ministère du Budget, Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire, Chef de Division • Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, Direction des Etudes et planification • Ministère du Transport, voies de communication et désenclavement, • METTELSAT, Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite 	<p>REPAIR, les autres projets Banque mondiale et programmes FMI.</p>
<p>Septembre 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Finances, Conseiller Finance Climatique et Suivi Budgétaire • Ministère des Finances, Consultant de la CSPP • Ministère des Finances, Chargé de projet de la CSPP • Ministère des Finances, Chargé d'Etudes Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Expert Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Assistant Cellule Finance Climatique • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Directeur • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Sous-Directeur • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Responsable Direction Partenariats et Juridique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation de l'événement d'engagement autour du diagnostic de financement des risques de catastrophes (FRC). ➤ Confirmation de l'intérêt renouvelé de la RDC au programme REPAIR ➤ Validation du flux de fonds REPAIR ➤ Evaluation des canaux de distribution sur la base de critères opérationnels, fiduciaires et E&S

	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Responsable du département des partenariats • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Conseiller à la gouvernance auprès du DG de l'ARCA et coordonnateur du programme ARCADEMY • Ministère du Budget, Directeur à la direction générale des politiques et programmation • Ministère du Budget, Expert budget • Primature, Responsable Développement du Secteur Privé & Inclusion Financière, Delivery Unit • Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, • Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, Caisse de Solidarité Nationale et Gestion Humanitaire des Catastrophes, Directeur Général • Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, Caisse de Solidarité Nationale et Gestion Humanitaire des Catastrophes, Directeur de Coordination des Antennes Provinciales • Plusieurs ONGs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanges préparatoires à un partenariat avec l'université de Kinshasa dans le cadre de la professionnalisation des étudiants en sciences actuarielles
8-12 Décembre 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Finances, Directeur de Cabinet • Ministère des Finances, Conseiller Finance Climatique et Suivi Budgétaire • Coordinatrice de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes • Coordinateur Adjoint de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes • Ministère des Finances, Consultant de la CSPP • Ministère des Finances, Chargé de projet de la CSPP • Ministère des Finances, Chargé d'Etudes Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Assistant Cellule Finance Climatique • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Sous-Directeur • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Responsable Direction Partenariats et Juridique • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Responsable du département des partenariats • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Conseiller à la gouvernance auprès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création par le Gouvernement d'une ligne budgétaire dédiée à REPAIR dans le budget 2026 pour le Ministère des Finances. ➤ Un point focal d'ARC Ltd est en place pour la RDC. ➤ La Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP) a été désignée comme le point focal du ministère des Finances pour REPAIR. ➤ Le schéma de flux de fonds et le principe d'un compte séquestre a été validé avec le ministère des Finances ➤ Revue des activités et de l'engagement avec les parties prenantes des canaux de distribution en vue de leur validation par le Ministère des Finances

	<p>du DG de l'ARCA et coordonnateur du programme ARCADEMY</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, Directeur de Cabinet Adjoint • Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières. Coordonnateur National. CPAU - DGPC • Coordonnateur de programme International Federation of the Red Cross • International Federation of the Red Cross • Directrice p.i. Acted • Directeur des Opérations World Vision • Directeur Pays Give Directly • Directeur de programme Give Directly 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une collaboration étroite entre l'ARCA et l'université de Kinshasa afin de créer un parcours universitaire professionnalisant pour la formation d'étudiants en sciences actuarielles ➤ Nécessité d'un plan opérationnel de réponse pour le déploiement des fonds REPAIR ➤ Dissémination du diagnostic sur le financement des risques de catastrophes et engagement des parties prenantes
<p>29 avril – 1 mai 2026</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Premier Ministre, en charge du Budget • Ministre des Finances • Président de la commission économique et financière (ECOFIN) de l'Assemblée nationale • Gouverneur de Kinshasa • Ministère des Finances, Directeur de Cabinet • Ministère des Finances, Conseiller p.i. Finance Climatique et Suivi Budgétaire • Directeur Générale de la Protection Civile - Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières • Directeur général - Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances • Ministère des Finances, Chargé de projet de la CSPP • Ministère des Finances, Assistante de projet de la CSPP • Ministère des Finances, Expert Cellule Finance Climatique • Ministère des Finances, Assistant Cellule Finance Climatique • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Directeur • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Sous-Directeur • Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, Responsable Direction Partenariats et Juridique • Coordonnateur de programme International Federation of the Red Cross • International Federation of the Red Cross 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le lancement du Diagnostic FRC a confirmé le soutien politique fort pour le programme REPAIR ➤ Echanges sur les conclusions du Diagnostic ➤ Accord de principe pour une signature prochaine des contrats cadre avec les canaux de distribution pour l'acheminement des fonds REPAIR ➤ Préparation des documents de gestion des risques environnementaux et sociaux (E&S). ➤ Coordination entre les projets PRIUR et REPAIR pour soutenir la DGPC ➤ Confirmation sur les conditions d'entrées en vigueur

	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice Pays adjointe Acted • Directeur des Opérations World Vision • Directeur Pays Give Directly • Directeur de programme Give Directly • Coordinatrice OCHA pour la RDC • Tous les Membres de la Taskforce sur le Diagnostic FRC 	
--	---	--

Ces étapes ont notamment permis aux autorités congolaises d'évaluer différents canaux de distribution capables de couvrir l'ensemble des activités d'urgence et le territoire national afin de venir en aide aux populations dans le cadre de REPAIR. Plusieurs acteurs du Groupe Technique ont été identifiés comme des acteurs-clé de la mise en œuvre, au niveau de la coordination ou comme canaux de distribution. Deux unités de gestion de projet de la BM ont été identifiées :

- le **projet TRANSFORME** qui vise à améliorer la croissance et la création d'emplois des MPMEs, en particulier celles appartenant à des femmes, dans des zones géographiques sélectionnées de la RDC, à travers le soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'accès au financement et le développement de l'écosystème entrepreneurial. TRANSFORME permettrait au Ministère des Finances d'appuyer les MPMEs au travers du Fonds pour la Microfinance (FPM S.A.). Le FPM a l'expérience du déploiement de fonds des partenaires de la RDC en soutien des MPMEs en réponse aux urgences (COVID 19, éruption volcanique à Goma, crise alimentaire, crises politiques et sociales...). En plus d'une couverture géographique importante (23 des 26 provinces), il dispose également des standards de gestion fiduciaire et des normes environnementales et sociales conformes aux exigences de la Banque Mondiale.
- Le **Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA)** qui vise à améliorer la productivité agricole et l'accès aux marchés des petits exploitants agricoles dans des provinces sélectionnées de la RDC, à travers des investissements dans des intrants climato-intelligents, des infrastructures rurales et le renforcement des capacités des services publics agricoles. Le PNDA permettrait d'appuyer les agriculteurs de certaines provinces avec des transferts monétaires s'ils étaient affectés par une catastrophe. Le projet dispose toutefois d'une couverture géographique limitée à quelques provinces (3 provinces sur 26).

Par ailleurs des ONG internationales ont été identifiées comme étant capables d'acheminer de l'aide d'urgence aux ménages dans tout le territoire de la DRC, avec des procédures fiduciaires robustes et une capacité de respecter les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes au projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Informations de base sur le projet

Parties Prenantes	Langues	Méthode de communication à privilégier	Besoins spécifiques
Comité de Pilotage interministériel	Français	Réunions formelles. Agendas préparés. Echanges par mail.	Informations de base sur le Projet. Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF.
Ministères et agences nationales.	Français	Réunions formelles. Agendas préparés.	Informations de base sur le Projet.

Parties Prenantes	Langues	Méthode de communication à privilégier	Besoins spécifiques
		Echanges par mail.	Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF.
Directions dédiées et autres entités gouvernementales sous-nationales.	Français	Réunions formelles. Agendas préparés. Echanges par mail. Site web	Informations de base sur le Projet. Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF.
Donneurs	Français, Anglais	Réunions formelles. Site web	Informations de base sur le Projet. Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF. Opportunités de cofinancement, partenariats ou appui aux canaux de distribution.
Projets spécifiques qui pourraient devenir des canaux de distribution	Français	Réunions bilatérales Website	Informations de base sur le Projet. Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Exigences ESF.
ONG nationales ou internationales.	Français, Anglais	Session d'information de groupe Réunion 1v1 Site web	Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF. Opportunité de cofinancement, partenariats ou appui aux canaux de distribution.
Entreprises privés et prestataires de services	Français, kikongo, le lingala, le swahili et le tshiluba	Session d'information de groupe Réunion 1v1 Site web	Informations de base sur le Projet. Besoins en prestation de services.
Médias nationaux et internationaux.	Français, anglais, kikongo, lingala, swahili et tshiluba	Conférence de presse. Interviews avec ARC et le MDF. Site Web.	Informations de base sur le Projet. Mises à jour régulières sur le développement du Projet. Rôles et responsabilités du Programme. Flux de fonds et cadre de gouvernance. Exigences ESF.

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Un calendrier des actions spécifiques de mobilisation des parties prenantes à mener par l'ARC Ltd et le Ministère des Finances sera finalisé au plus tard un mois après la date d'Entrée en vigueur du Programme en RDC et sera présenté dans la prochaine version du PMPP. Il comprendra au minimum des réunions avec les principales parties prenantes pour couvrir les sujets mentionnés ci-dessus, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs institutionnels participant au projet sur les exigences E&S et le mécanisme de gestion des plaintes du projet.

4.4. Retours aux parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par des rapports sur la performance environnementale et sociale du projet et la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes et du mécanisme de traitement des plaintes, ainsi que sur l'avancement général de la mise en œuvre du projet.

5. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

5.1. Ressources

Le point focal du Programme REPAIR au sein du MdF, avec l'appui du point focal national d'ARC Ltd et du spécialiste régional E&S d'ARC, sera chargé des activités de mobilisation des parties prenantes.

La liste des activités de mobilisation des parties prenantes à mettre en œuvre par ARC Ltd et le MdF au début de la mise en œuvre sera élaborée, et un budget sera présenté dans la prochaine version du présent PMPP, au plus tard un mois après la date d'entrée en vigueur. Ce budget devrait être couvert par ARC Ltd.

5.2. Fonctions managériales et responsabilités

Les entités responsables de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes sont l'équipe d'ARC Ltd et le point focal au sein du MdF.

6. Mécanisme de gestion des plaintes

Le principal objectif d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à régler les plaintes et les doléances découlant des activités du MdF et d'ARC Ltd en RDC pour le Programme REPAIR dans les meilleurs délais, de manière efficace et efficiente qui satisfasse toutes les parties concernées.

6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

Introduction

Le mécanisme de gestion des plaintes de REPAIR du MdF comprendra un ensemble de dispositions qui permettront aux parties prenantes des secteurs concernés par la réponse d'urgence et le Programme de présenter des plaintes lorsqu'elles estiment que les activités de REPAIR via ARC Ltd ou le MdF en RDC ont un impact négatif, y compris les cas d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS). C'est un moyen essentiel d'atténuer, de gérer et de résoudre les effets négatifs potentiels ou avérés, ainsi que de remplir les obligations découlant du droit international et de contribuer à entretenir des relations positives avec toutes les parties prenantes.

Il s'agit essentiellement d'un mécanisme pour adresser les plaintes institutionnelles, pas celles des bénéficiaires de la réponse d'urgence: en effet ce mécanisme sera complété par des mécanismes de gestion des plaintes au niveau de tous les canaux de distribution qui vont directement gérer les fonds de REPAIR pour répondre aux urgences.

Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes vise à :

1. Recevoir, consigner, analyser et traiter les plaintes et les doléances et améliorer le règlement des conflits survenant pendant la mise en œuvre du projet, tout en tenant les plaignants informés des progrès réalisés dans le règlement des plaintes.
2. Assurer la transparence, la responsabilité et la non-discrimination au long de la mise en œuvre du programme entre les parties prenantes institutionnelles et autres en RDC.

3. Résoudre toute plainte portant sur l'environnement, social, santé, sécurité et sûreté ou l'Exploitation d'Abus ou de Harcèlement Sexuel survenant dans le cadre du projet.
4. Promouvoir les relations entre les gestionnaires, exécutants et bénéficiaires du programme.
5. Permettre aux groupes vulnérables et aux victimes d'EAS/HS d'avoir un accès égal à la gestion des plaintes, tout en veillant à ce que les mécanismes de traitement des plaintes pour EAS/HS veillent aux besoins des victimes.

Sensibilisation

Le mécanisme de gestion des plaintes et les moyens d'y accéder seront largement diffusés parmi les groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes du présent PMPP, avant la mise en œuvre du projet et tout au long de son cycle de vie.

Étapes de mise en œuvre

Le processus de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes comprend les étapes suivantes :

1. La plainte déposée auprès du point focal du MdF ou du point focal national de l'ARC :
 - Par e-mail ;
 - Par téléphone portable ;
 - Par courrier ;
 - En personne ; Et
 - Anonymement
2. Le point focal ARC Ltd enregistrera la plainte au nom du MdF et en accusera réception. Les plaintes anonymes doivent faire l'objet d'une enquête et être traitées de manière confidentielle.
3. Le MdF et ARC Ltd examineront les plaintes et décideront si elles seront liées aux activités du projet, et éligibles au traitement par le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP) du projet REPAIR.
4. Le plaignant sera informé de l'état de son dossier, y compris si le grief n'est pas considéré comme lié au projet et doit être renvoyé à une autre autorité pour résolution. La ou les plaintes seront évaluées par le MdF et l'ARC Ltd et une réponse sera formulée.
5. La solution proposée sera communiquée au plaignant dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la plainte.
6. Si la solution est jugée acceptable par le plaignant, le MdF et ARC Ltd mettront en œuvre la/solution(s) et régleront le(s) problème(s).

Si la solution proposée n'est pas jugée acceptable par le plaignant, les points focaux soumettront le problème à la direction d'ARC Ltd et du MdF. Une fois que tous les moyens possibles de résoudre la plainte ont été proposés et si le plaignant n'est toujours pas satisfait, il doit être informé de son droit de recours juridique.

Système d'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes

ARC Ltd évaluera chaque année l'efficacité d'ensemble et l'impact du mécanisme et les résultats contribueront à améliorer la performance du mécanisme et fourniront des informations précieuses à la direction du programme.

La Banque mondiale et le Gouvernement de la RDC ne tolèrent pas les représailles et les mesures de rétorsion à l'encontre des parties prenantes des projets qui expriment leurs points de vue sur les projets financés par la Banque mondiale.

7. Suivi et établissement de rapports

7.1. Résumé des modalités de suivi et de communication de la mise en œuvre du PMPP

Le suivi des activités de mobilisation des parties prenantes est important pour s'assurer que les efforts de consultation, de communication d'informations et de gestion des plaintes sont efficaces et que les parties prenantes ont été véritablement consultées tout au long du processus. Le suivi permet également au Programme d'améliorer ses stratégies en utilisant les informations acquises lors des activités de suivi. Le Programme assurera le suivi des activités de mobilisation des parties prenantes et en particulier :

- La mise en œuvre du PMPP ;
- L'efficacité du processus de mobilisation pour ce qui est de gérer les impacts et les attentes en assurant le suivi des réponses reçues des activités de mobilisation ;
- Les consultations et activités d'information menées avec les parties prenantes ; Et
- Toutes les plaintes reçues et réglées, qu'elles soient anonymes ou non.

7.2. Retours aux groupes de parties prenantes

ARC Ltd élaborera, pour le compte du MdF, des rapports réguliers (généralement trimestriels) qui seront généralement exigés par la Banque mondiale. Les rapports présenteront toutes les activités, y compris les activités de mobilisation des parties prenantes, pour la période considérée et récapituleront les problèmes. Le rapport et ses annexes présenteront également en détail les mesures prises pour résoudre les problèmes, le calendrier des réponses, ainsi que les mesures correctives et d'atténuation pour répondre aux griefs et l'analyse des tendances. Les données rapportées porteront sur les activités suivantes :

- Informations sur la distribution des documents d'information ;
- Annonces publiques et participation des médias ; Et
- Réunions d'information et de consultation ; et la collecte et l'intégration de commentaires et de réactions.

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour en tant que de besoin pour s'assurer que les informations et les méthodes de mobilisation restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du programme. Tout changement majeur apporté aux activités liées au programme et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP actualisé. Des résumés trimestriels et des rapports internes sur les griefs du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de mise en œuvre des mesures correctives/préventives connexes seront rassemblés par le personnel responsable et transmis aux cadres de direction du programme.

Annex 1: Formulaire pour capturer des consultations

Partie prenante (Group or Individual)	Dates de Consultations	Résumé	Reponse de l'entite de mise en œuvre	Actions à suivre	Calendrier

Annexe 2 : Formulaire de plainte pour le mécanisme de gestion des plaintes

1. Devrions-nous envoyer de la correspondance à vous ou à votre représentant ?

	Complainant	Representative (If Applicable)
Title (Mr/Ms/Mrs)		
Name		
Age		
Marital Status		
Education level		
Organization		
Address		
Country		
Province/District		
Telephone		
Email		
Language		
Partie prenante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Demandez-vous la confidentialité de l'information ?

Oui Non

3. Existe-t-il une crainte ou un risque de représailles, d'attaque ou de victimisation ?

Oui Non

4. De quelle institution ou responsable/personne vous plaignez-vous ?

.....

.....

.....

5. Avez-vous signalé ce problème à une autre institution ?

Oui Non

6. Si oui, laquelle ?

.....

.....

.....

7. Cette affaire a-t-elle fait l'objet d'une procédure judiciaire ?

Oui Non

8. Veuillez fournir un résumé de votre plainte et joindre toutes les pièces justificatives [Note indiquant tous les détails de *ce qui s'est passé, où cela s'est produit, quand* et par *qui*]

.....
.....
.....
.....
.....

9. Quelles mesures souhaiteriez-vous voir prises ?

.....
.....
.....
.....
.....

Signature _____

Date _____

Annexe 3 : Formulaire d'admission et d'orientation pour EAS/HS

Nom du plaignant :

Nationalité:.....

Adresse/Coordonnées :

Poste (le cas échéant) : Âge:.....

Sexe:.....

Nom de la victime/victime (s'il est différent de celui du plaignant) :

Adresse/Coordonnées :

Âge:..... Sexe:..... Nationalité:.....

Nom(s) et adresse des parents/tuteurs légaux, s'ils ont moins de 18 ans :

.....
.....
.....
.....
.....

Le survivant a-t-il donné son consentement pour remplir ce formulaire ? OUI NON :

La victime/le survivant bénéficie-t-il/reçoit-elle une quelconque forme d'aide humanitaire ? (Nom de l'organisation/de l'organisme qui apporte l'aide) :

.....
.....
.....
.....
.....

Lieu de l'incident ou des incidents présumés :

Date:..... Temps:.....

État physique et émotionnel de la victime/survivante (décrire les coupures, ecchymoses, lacérations, comportement, humeur, etc.) :

.....
.....
.....

.....
.....
Nom et coordonnées du témoin :

.....
.....
.....
.....
.....

Description de l'incident (veuillez utiliser une feuille de papier séparée si nécessaire) :

.....
.....
.....
.....
.....

Décrivez brièvement le service fourni à la victime :

.....
.....
.....
.....
.....

Décrivez brièvement s'il y aura besoin d'une aide à moyen et long terme aux victimes :

.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous fourni d'autres informations pertinentes pendant l'entretien ? (y compris les contacts établis avec d'autres organisations, le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature/empreinte digitale indiquant que le plaignant a été informé des procédures de traitement des plaintes de l'organisation :

Nom de l'accusé (des accusés) : Titre du poste :

Organisation Accusé(s) Travaille pour :

Adresse de l'accusé :

Âge:..... Sexe:.....

Description physique de l'accusé :

.....
.....
.....
.....
.....

L'auteur représente-t-il une menace permanente pour la sécurité de la victime, du plaignant, du personnel ou d'un bénéficiaire ? Veuillez expliquer tout problème de sécurité :

.....
.....
.....
.....
.....

Des mesures disciplinaires ont-elles été prises par l'organisme responsable ? (Décrivez) :

.....
.....
.....
.....
.....

Rapport complété par : Date/heure :

.....

Poste/Organisation :

Lieu :

Date de transmission du rapport à la structure de direction compétente :

.....

Date de réception de la structure de direction concernée (nom/fonction/signature) :

.....

Y a-t-il eu des mesures de suivi (et par qui, à quelle date) ?

Besoins spécifiques	Comité de pilotage interministériel	Français	Réunions formelles	Informations de base sur le projet	Ministères et organismes sectoriels nationaux Detail sur la plainte (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes) *Est-ce que la plainte est liée au projet.	Français (Oui/Non – si oui à quelle date, méthode de communication et par qui	Réunions formelles	Informations de base sur le projet Mises à jour régulières sur l'évolution du projet	Directions décentralisées et autres organes de l'AIN, Si oui quand, par qui, et avec quelle méthode de communication	Est-ce que le plaignant est satisfait Decision Si non expliquer pourquoi et si l'information est disponible si le processus se poursuit en appel	Actions de suivi